

Aix-en-Provence, le 17 janvier 2007

Face aux affirmations mensongères du SNCTA quant à la position française sur les évolutions européennes et à son interprétation erronée du texte du protocole, l'USAC-CGT saisit le Directeur Général.

*Monsieur le Directeur général,*

*Nous voulons attirer votre attention sur les méthodes de communication d'un syndicat catégoriel représentant des ICNA évoquant ce qu'il considère comme étant la position de la France par rapport à son projet de fusion des prestataires de services européens dénommé Mosaic. Il est en effet fait état dans une de leurs dernières publications que la France serait un "acteur majeur" de ce projet.*

*Ce projet vise à fusionner les prestataires de service de navigation aérienne de plusieurs pays européens et conduirait donc à la disparition de la DSNA en tant que prestataire national et la sortie de ses services du cadre de la Fonction publique d'Etat. A notre connaissance et selon les échanges que nous avons pu avoir à tous les niveaux, y compris ministériel, l'Etat français ne soutient pas ce projet qui du reste n'a rien d'officiel.*

*D'autre part, le ministère des transports et la DGAC ont signé en novembre 2006, avec les syndicats, dont l'USAC-CGT, un protocole d'accord, dont les conséquences sur la politique menée par la DGAC sont capitales. Contrairement à ce que prétend une fois encore cette organisation dans sa publication, ce protocole ne reprend pas les valeurs que défend ce projet, à savoir la fusion des prestataires de services navigation aérienne, comme élément structurant de la politique de la DGAC pour les trois ans à venir. D'ailleurs si cela avait été le cas, l'USAC-CGT n'aurait pas signé ce protocole.*

*Ces fausses informations circulent au-delà de nos frontières et nos représentants dans les réunions internationales, notamment dans le cadre du FAB central, se retrouvent parfois confrontés à des interlocuteurs qui leurs expriment leur stupéfaction, croyant que la France soutient cette orientation qui va bien au-delà du principe de coopérations renforcées entre les Etats retenue pour cette étude.*

*En conséquence, afin que les personnels de la DGAC, y compris le haut encadrement de nos services, disposent d'une information exacte, nous vous demandons d'apporter un démenti sans équivoque à ces allégations ainsi que des précisions sur la position officielle de l'Etat Français quant à ce sujet sensible pour l'avenir des personnels.*

*Il conviendrait également de rappeler à cette organisation que la liberté de communication se doit de respecter une certaine éthique et un devoir de vérité, particulièrement lorsque cela engage les positions officielles de l'Etat et celles d'autres entités parties prenantes des textes évoqués.*

*Dans l'attente d'une réponse, veuillez agréer Monsieur le Directeur ...*